

## **Theraclion**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERMST & YOUNG et Autres



## Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2014

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Theraclion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables » relative aux conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 19 mars 2015

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Cédric Garcia

# Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2014

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 047 532	919 402	128 129	219 608
Concessions, brevets et droits assimilés	959 184	221 839	737 344	658 250
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				66 152
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	640 176	388 226	251 950	169 757
Autres immobilisations corporelles	181 557	80 683	100 874	97 002
Immob. en cours / Avances & acomptes	2 213		2 213	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	211 481	5 669	205 812	24 675
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 042 142</b>	<b>1 615 820</b>	<b>1 426 322</b>	<b>1 235 444</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 297 916		1 297 916	600 839
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	345 120		345 120	4 000
Fournisseurs débiteurs	84		84	258
Personnel	3 289		3 289	4 000
Etat, Impôts sur les bénéfices	587 848		587 848	381 021
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	176 131		176 131	186 736
Autres créances	3 500		3 500	3 500
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	100 188		100 188	70 020
Valeurs mobilières de placement	1 532 201		1 532 201	31 098
Disponibilités	2 739 883		2 739 883	376 596
Charges constatées d'avance	71 784		71 784	51 337
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 857 945</b>		<b>6 857 945</b>	<b>1 709 405</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 900 087</b>	<b>1 615 820</b>	<b>8 284 268</b>	<b>2 944 849</b>

# Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2014

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Capital social ou individuel	188 825	142 706
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	22 479 064	11 314 933
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-15 259 933	-11 149 124
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-4 622 560</b>	<b>-4 110 809</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 785 395</b>	<b>-3 802 294</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		1 400 000
Autres emprunts obligataires		35 000
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 955 042	3 024 705
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		1 117 267
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	825 360	367 446
<i>Personnel</i>	368 026	280 922
<i>Organismes sociaux</i>	315 928	232 704
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	34 516	19 608
Dettes fiscales et sociales	718 470	533 234
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		269 492
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 498 872</b>	<b>6 747 143</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 284 268</b>	<b>2 944 849</b>

# COMPTE DE RESULTAT

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2014

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Simple : Variation en valeur
<b>PRODUITS</b>			
Ventes de marchandises	799 689	14 500	785 189
Production vendue			
Production stockée			
Subventions d'exploitation	14 000	59 962	-45 962
Autres produits	5 988	2 034	3 953
<b>Total</b>	<b><u>819 677</u></b>	<b><u>76 497</u></b>	<b><u>743 180</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>			
Achats de marchandises	1 126 967	643 907	483 060
Variation de stock (m/ses)	-735 404	-600 839	-134 564
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
Autres achats & charges externes	2 395 124	2 151 923	243 201
<b>Total</b>	<b><u>2 786 687</u></b>	<b><u>2 194 991</u></b>	<b><u>591 697</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-1 967 011</b>	<b>-2 118 494</b>	<b>151 483</b>
<b>CHARGES</b>			
Impôts, taxes et vers. assim.	159 352	33 656	125 696
Salaires et Traitements	1 717 421	1 402 335	315 086
Charges sociales	762 993	651 529	111 464
Amortissements et provisions	292 123	301 120	-8 996
Autres charges	48 703	39 468	9 234
<b>Total</b>	<b><u>2 980 591</u></b>	<b><u>2 428 107</u></b>	<b><u>552 484</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 947 602</b>	<b>-4 546 601</b>	<b>-401 001</b>
Produits financiers	22 519	1 566	20 953
Charges financières	205 776	126 394	79 382
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-183 257</u></b>	<b><u>-124 828</u></b>	<b><u>-58 429</u></b>
Opérations en commun			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-5 130 859</b>	<b>-4 671 429</b>	<b>-459 430</b>
Produits exceptionnels		201 313	-201 313
Charges exceptionnelles	18 045	18 227	-182
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-18 045</u></b>	<b><u>183 086</u></b>	<b><u>-201 131</u></b>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	-526 344	-377 534	-148 810
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 622 560</b>	<b>-4 110 809</b>	<b>-511 751</b>

Libellé	12 2014 (12 mois)	12 2013 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-4 622 560	-4 110 809
Amortissements et dépréciations	297 792	301 118
Valeur nette comptable de cession d'actifs	4 514	-171 914
Variations du Besoin en fonds de roulement	-857 421	-56 221
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-5 177 675</b>	<b>-4 037 826</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	201 313
Acquisitions d'actifs immobilisés	-493 185	-432 715
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-493 185</b>	<b>-231 402</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Variation de capital *	8 310 250	10 920
Souscription d'emprunts	900 000	2 268 000
Remboursement d'emprunts	-75 000	0
Associés - apport en compte courant	1 850 000	1 100 000
Associés - remboursement compte courant	-1 450 000	0
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>9 535 250</b>	<b>3 378 920</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 864 390</b>	<b>-890 308</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	407 694	1 298 002
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4 272 084</b>	<b>407 694</b>

La variation de capital de 8,3 M€ correspond à une augmentation de capital de 11,2 M€ (cf Note 9.1 des Annexes) dont une partie a été réalisée par compensation de créance en compte courant pour \* 1,5 M€ et par conversion des OCA-2013 pour 1,4 M€.

**THERACLION SA**

**Centre d'affaires  
102, rue Etienne Dolet  
92240 MALAKOFF**

***SIRET : 478 129 968 00044***



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2014, qui dégagent une perte de 4 622 560 €, ont été arrêtés le 17 mars 2015 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros.

### 1. EVENEMENTS MARQUANTS

#### Comptes clos le 31 décembre 2014 :

##### **1.1 Introduction en Bourse de la Société.**

La Société a réussi avec succès son introduction en bourse sur le marché NYSE Alternext Paris par voie d'offre au public à prix ouvert complété par un placement institutionnel. La Société a ainsi levé un montant total de 10 876 740 € (soit 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 750 120 titres émis. Cette augmentation de capital s'est faite pour 9 376 744 € en numéraire et pour 1 499 996 € par compensation de créances. Le Conseil d'Administration de Theraclion, réuni le 17 avril 2014, a décidé de fixer le prix d'émission des actions nouvelles à 14,50 € (milieu de fourchette). La première cotation des titres de la Société sur le marché NYSE Alternext Paris est intervenue le 25 avril 2014.

##### **1.2 Conversion des obligations convertibles en actions « OCA-2013 »**

Dans le cadre des opérations d'introduction en bourse, les porteurs d'OCA 2013 ont procédé à la conversion de la totalité de leurs obligations.

En conséquence, les conseils d'administration en date du 17 avril 2014 et du 24 avril 2014, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, ont constaté la conversion des 14 000 OCA-2013 en 155 063 actions (dont 143 985 actions pour Truffle Capital et 11 078 actions pour G1J Ile de France) d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de

créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission).

### **1.3 Financement de 900 000 € reçu de Bpifrance**

En date du 22 juillet 2014, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI : TUCE pour 900 000 €. Ce montant, versé par la BPI, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC04. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

### **1.4 Remboursement des comptes courants actionnaires**

En date du 25 juillet 2014, l'intégralité des comptes courants actionnaires ont été remboursés pour un montant de 1,5 M€.

### **1.5 Mise en place d'un contrat de liquidité**

Le 2 mai 2014, la Société a mis en place un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'AMF le 21 mars 2011, confié à la Société de Bourse Portzamparc. Pour la mise en œuvre de ce contrat, il a été affecté au compte de liquidité un montant initial de 100 000 €, porté à 200 000 € en août 2014, en espèce.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières:

- Nombre d'actions : 17 024 titres ;
- Trésorerie disponible : 21 192 €.

### **1.6 Autres événements :**

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2014 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéficiaires du compte de résultat pour un montant de 494 945 € (cf. Note 16). La société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2015.

Le remboursement du crédit d'impôt recherche de 2013 a été intégralement accepté en novembre 2014. Sur un montant de créance CIR 2014 de 377 534 €, il restait, au 31 décembre 2014, 40 000 € à percevoir (versé en janvier 2015).

Sur l'exercice 2014, Theraclion a poursuivi activement son développement commercial, initié en 2013, en réalisant de nouvelles ventes en France et en Allemagne et en structurant son équipe dirigeante et commerciale par la nomination de 3 directeurs des ventes en Asie, Allemagne et Royaume-Uni.

Au niveau de la Direction Générale de la société, le Conseil d'administration en date du 30 septembre 2014 a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de

Directeur Général et a procédé à la nomination de Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2014
- Au 31 décembre 2014, Theraclion dispose d'une trésorerie de 4,3 M€.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2014, les différentes aides publiques (sur 2015 la société devrait percevoir 1,1 M€ au titre du programme TUCE de la part de la Bpifrance), les démarches engagées par la société pour rechercher de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé et la mise en place envisagée d'une equity line devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins sur 2015.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels .....Linéaire 1 an
- Prototype .....Linéaire 5 ans
- Brevet .....Linéaire 20 ans

## 2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel.....Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique.....Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau.....Linéaire 5 ans
- Agencements Installations.....Linéaire 10 ans

## 2.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

## 2.4 – STOCK

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

## 2.5 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

## **2.6 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué :

- du prix d'achat,
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

## **2.7 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.9 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5%
- un taux d'actualisation de 1,5%
- une hausse des salaires de 1,5%

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 18).

## **2.10 – EMPRUNTS**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## **2.11 – AVANCES REMBOURSABLES ACCORDEES PAR DES ORGANISMES PUBLICS**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 10.

## **2.12 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2014, le montant de ces charges s'élève à 2,1 M€.

## **2.13 – MATERIEL DE DEMONSTRATION**

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

## **2.14 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

## **2.15 – SUBVENTIONS RECUES**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

#### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2014

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution/ Cession	Valeur finale
Frais de recherche et prototype	1 606 412	3 796	562 677	1 047 532
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 606 412</b>	<b>3 796</b>	<b>562 677</b>	<b>1 047 532</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	827 489	134 001	2 306	959 184
Autres immobilisations	4 514	-	4 514	-
Immo. corporelles en cours	-	2 213	-	2 213
Immo. incorporelles en cours	61 638	-	61 638	-
<b>TOTAL 2</b>	<b>893 641</b>	<b>136 213</b>	<b>68 458</b>	<b>961 396</b>
Matériel industriel	445 286	202 236	7 346	640 176
Agencements et installations générale	79 893	17 415	-	97 308
Matériel de bureau	6 802	1 100	1 030	6 872
Matériel informatique	71 842	7 256	9 725	69 374
Mobilier de bureau	14 318	-	6 314	8 004
<b>TOTAL 3</b>	<b>618 141</b>	<b>228 007</b>	<b>24 415</b>	<b>821 733</b>
Dépôts de garantie	24 675	600	-	25 275
Autres immobilisations financières	-	186 206	-	186 206
<b>TOTAL 4</b>	<b>24 675</b>	<b>186 806</b>	<b>-</b>	<b>211 481</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>3 142 869</b>	<b>554 823</b>	<b>655 549</b>	<b>3 042 142</b>

Les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité.



## ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2014

IMMOBILISATIONS	Cumul antérieur	Dotation	Reprise	Cumul
Frais de recherche et prototype	1 386 804	95 275	562 677	919 402
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 386 804</b>	<b>95 275</b>	<b>562 677</b>	<b>919 402</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	169 239	54 907	2 306	221 839
<b>TOTAL 2</b>	<b>169 239</b>	<b>54 907</b>	<b>2 306</b>	<b>221 839</b>
Matériel industriel	34 812	24 814	7 346	52 280
Matériel de démonstration	240 716	95 229		335 945
Agencements et installations générales	7 880	8 594		16 474
Matériel de bureau	3 834	2 092	1 030	4 896
Matériel informatique	55 548	9 612	9 725	55 436
Mobilier de bureau	8 592	1 601	6 314	3 878
<b>TOTAL 3</b>	<b>351 382</b>	<b>141 942</b>	<b>24 415</b>	<b>468 909</b>
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL 4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>1 907 425</b>	<b>292 123</b>	<b>589 398</b>	<b>1 610 151</b>

#### 4. STOCKS

Au 31 décembre 2014, le stock a été évalué à 1 297 K€. L'importante augmentation des stocks (+ 0,7 M€) sur la période est à mettre en lien avec la réception de plusieurs Echopulses sur la fin de l'année. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente.

#### 5. CREANCES

##### Exercices clos le 31 décembre 2014

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Dépôt de garantie	25 275		25 275
Autres créances immobilisées	21 192		21 192
Actions propres	165 014		165 014
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	345 120	345 120	
Autres créances	3 500	3 500	
Etat, Impôts sur les bénéfices	587 848	587 848	
Taxe sur la valeur ajoutée	176 131	176 131	
Charges constatées d'avance	71 784	71 784	
<b>Total</b>	<b>1 395 864</b>	<b>1 184 383</b>	<b>211 481</b>

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») et au Crédit Impôt de Prospection Commerciale (« CIPC ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- Reliquat du CIR 2013 : solde de 40 000 €, remboursé en janvier 2015.
- CIR 2014 : 494 945 €, en attente de remboursement.
- CIPC 2014 : 40 000 €, en attente de remboursement
- CICE 2014 : 12 903 €, en attente de remboursement.

#### 6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2014 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Autres titres de créances négociables	1 400 000	-
Valeur vénale VMP SG	32 024	31 961
Valeur vénale VMP SG	101 137	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 533 161</b>	<b>31 961</b>

## 7. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2014, la société détenait 2 comptes bancaires :

- Société Générale : solde comptable de 75 185 euros
- BNP Paribas : solde comptable de 102 504 euros.

Par ailleurs, la société possède des comptes à terme, détaillés ci-après :

<i>en €</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
CAT - Société générale	1 000 000	-
Parts de FCP - SG	54 044	-
CAT - BNP Paribas	1 500 000	-
Intérêts courus CAT	8 149	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 562 194</b>	<b>-</b>

## 8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### - Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Montants :	71 784	51 337

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

### - Produits à recevoir

<i>en €</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Montants :	8 149	-

Le montant des produits à recevoir ne concerne que des produits financiers.

## 9. CAPITAUX PROPRES

*9.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2013 et les comptes 2014 sont présentées ci-après :*

Libellés <i>en k€</i>	31.12.2013	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais IPO déduits de la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31.12.2014
Capital social	143		46			189
Bons de souscription d'actions	11					11
Primes d'émission	11 304		12 359	(1 195)		22 468
Report à nouveau	(11 149)	(4 111)				(15 260)
Résultat de l'exercice	(4 111)	4 111			(4 623)	(4 623)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(3 802)</b>	<b>-</b>	<b>12 405</b>	<b>(1 195)</b>	<b>(4 623)</b>	<b>2 785</b>

L'augmentation de capital social de 46 K€ se décompose en 37,5 K€ liés à l'augmentation de capital suite à l'introduction en bourse, 7,8 K€ suite à la conversion d'OCA-2013 et 0,1 K€ suite à l'exercice de 4 299 BCE-2009-2 (cf. Note 9.2.B).

### 9.2 Composition du capital social :

#### 9.2. A - Synthèse à la clôture :

	31/12/2014	31/12/2013
Capital	188 825,15 €	142 706,20 €
<b>Nombre d'actions :</b>		
Catégorie A :		383 248
Catégorie C :		2 470 876
<b>Nombre total d'actions (*) :</b>	<b>3 776 503</b>	<b>2 854 124</b>
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

(\*)Le Conseil d'administration du 17 avril 2014, a constaté la conversion des 2 470 876 actions de préférence de catégorie C en 2 470 876 actions ordinaires, ainsi que la suppression des catégories d'actions A et C composant le capital social de la société qui se compose au 17 avril 2014 d'actions de même catégorie (cf. Note 9.2 B).

#### 9.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 février 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 256,40 € pour le porter de 121 873 € à 132 129,40 € par émission de 51 282 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 51 282 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
  - FCPI UFF Innovation 8 à hauteur de 44 872 actions C-BSA ;
  - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
  
2. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **20 décembre 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 576,80 € pour le porter de 132 129,40 € à 142 706,20 € par émission de 52 884 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 52 884 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
  - FCPI UFF Innovation 10 à hauteur de 46 474 actions C-BSA ;
  - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
  
3. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 juillet 2013**, la Société a émis un emprunt obligataire de 1,4 million d'euros via l'émission de 14 000 obligations convertibles en actions (les « OCA-2013 ») d'ici le 31 mars 2014, intégralement souscrit par un fonds d'investissement représenté par Truffle Capital et par GIJ Ile de France à hauteur de :
  - FCPI UFF Innovation 14 à hauteur de 13 000 OCA-2013 ;
  - GIJ Ile de France à hauteur de 1 000 OCA-2013 ;
  
4. Selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du **30 octobre 2013**, il a été décidé diviser la valeur nominale de l'action par 4 en la ramenant de 0,2 € à 0,05 €. Le nombre d'actions composant le capital social est ainsi passé de 713 531 actions à 2 854 124 actions nouvelles, dans les proportions de 4 actions nouvelles pour une action ancienne.
  
5. Selon les décisions de l'assemblée générale mixte du 30 octobre 2013, et du Conseil d'administration du 17 avril 2014, il a été procédé, le **17 avril 2014**, à la conversion des 2 470 876 actions de préférence de catégorie C en 2 470 876 actions ordinaires, ainsi que la suppression des catégories d'actions A et C composant actuellement le capital social de la société. En conséquence, à partir du 17 avril 2014 et capital social s'élève à 142 706,20 € divisé en 2 854 124 actions, toutes de même catégorie.
  
6. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, il a été constaté la conversion des 14 000 OCA-2013 en 155 063 actions d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission).

En conséquence, le capital social a été porté à 150 459,35 € divisé en 3 009 187 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et l'émission en conséquence de 750 120 actions au prix unitaire de 14,50 € soit un montant total levé de 10 876 740 € (dont 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 187 965,35 € divisé en 3 759 307 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2014, la Société a émis 17 196 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 4 299 BCE-2009-2 au prix unitaire de 3,90 € soit un montant de fonds levés de 67 064,40 € (dont 859,80 € de valeur nominale et 66 204,60 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2014. En conséquence, le capital social a été porté à 188 825,15 € divisé en 3 776 503 actions ordinaires toutes de même catégorie.

## ***9.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)***

### **1. BCE-2009-1**

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **2. BCE-2009-2**

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 9.2 B) ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

### **3. BCE-2012-1**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

**4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 5 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2014, il reste 4 250 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 17 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

**5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

**6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits et sont tous devenus caducs ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2014, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

**Tableau Récapitulatif BCE :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Caducité
<b>BCE 2009-1</b> AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300		12 897	15/07/2019
<b>BCE 2009-2</b> AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €		4 299	5 340	15/07/2019
<b>BCE-2012-1</b> AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810		7 810	17/02/2022
<b>BCE-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	5 750		4 250	14/10/2023
<b>BCE-2013-2B</b> AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €			3 500	14/10/2023
<b>BCE-2013-3B</b> AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500		0	14/10/2023
<b>TOTAL BCE</b>	<b>73 456</b>		<b>35 360</b>	<b>4 299</b>	<b>33 787</b>	

**9.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)**

**1. BSA-2009**

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

**2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

**Tableau Récapitulatif BSA :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €			85 470	43 515	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €			-	7 000	14/10/2023
<b>TOTAL BSA</b>	<b>135 985</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 470</b>	<b>50 515</b>	

**9.2. E – Les obligations convertibles en actions (OCA)**

**1. OCA-2013 (Première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, Troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014)**

- 14 000 OCA-2013 ont été émises et souscrites ;
- Au 31 décembre 2014, les obligations convertibles ont été converties en actions.

**Tableau Récapitulatif OCA :**

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Maturité
<b>OCA-2013</b> AG du 23/07/2013	14 000	14 000	-	-	14 000	-	30/06/2014
<b>TOTAL OCA</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 000</b>	<b>-</b>	



## 10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Ce poste est composé :

- des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : BPI France (ex OSEO Innovation).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie d'avances obtenues, de la part de BPI France, pour un montant global de 6 767 416 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restant à rembourser sont les suivantes :

### ➤ Convention BPI France, signée le 1<sup>er</sup> décembre 2005 pour 500 000 €

Il s'agit d'une avance pour le développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) faisant suite au programme signé en juillet 2005.

Le programme présenté ayant été réalisé, la société rembourse l'avance selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € au 31/03/2010 remboursé
- 75 000 € au 31/03/2011 remboursé
- 75 000 € au 31/03/2014 remboursé
- 150 000 € au 31/12/2015
- 150 000 € au 31/12/2016

Au 31 décembre 2014, il reste 300 000 € à reverser à BPI France.

### ➤ Convention BPI France, signée le 21 février 2008 pour 1 300 000 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,

En cas de succès du programme, l'échéancier de remboursement prévu était le suivant :

- 300 000 € au 30/09/2011 remboursé
- 200 000 € au 31/12/2014, remboursé en janvier 2015
- 200 000 € au 31/12/2015
- 200 000 € au 31/12/2016
- 400 000 € au 31/12/2017

La première somme, forfaitaire, de 300 000 € correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 31 décembre 2014, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 1 000 000 €.

➤ **Convention BPI France, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013 et 900 000 € en 2014 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 2 459 812 €.

Au 31 décembre 2014, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à BPI France se monte à 2 459 812 € (hors intérêts courus).

## 11. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2014

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	3 955 042	550 000	3 405 042	
Fournisseurs et comptes rattachés	825 360	825 360		
Personnel et comptes rattachés	368 026	368 026		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	315 928	315 928		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	34 516	34 516		
<b>Total</b>	<b>5 498 872</b>	<b>2 093 830</b>	<b>3 405 042</b>	<b>-</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	2 909 780			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice :	4 531 710			

(1) Les emprunts souscrits en cours d'exercice pour 2,75 millions d'euros correspondent à des avances en compte courants actionnaires à hauteur de 1,85 million d'euros et à l'aide remboursable TUCE pour 0,9 million d'euros.

(2) Les emprunts remboursés l'ont été en partie en capital (OCA-2013 pour 1,4 million d'euros, compte-courants actionnaires pour 1,5 million d'euros) et en partie en cash (remboursement OSEO pour 0,075 million d'euros – cf Note 10 et compte-courants actionnaires pour 1,5 million d'euros).

## 12. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

### Détail des charges à payer

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Emprunts et dettes financières</b>		
Intérêts - EOC	-	35 000
Intérêts s/ emprunt	195 230	89 893
Intérêts s/ compte courant	-	17 267
<b>Total</b>	<b>195 230</b>	<b>142 160</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs – Factures non parvenues	136 051	76 235
<b>Total</b>	<b>136 051</b>	<b>76 235</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	98 991	87 140
Personnel charges à payer	259 865	185 727
Charges sociales sur congés payés	45 536	38 342
Charges sociales à payer	119 539	81 720
État : charges à payer	33 864	19 608
<b>Total</b>	<b>557 795</b>	<b>412 537</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>889 076</b>	<b>630 932</b>

### 13. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2014, Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 820 K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 800 K€. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 est composé à 97% de la vente de trois équipements sur la période aux établissements suivants : l'Hôpital Américain de Paris, la clinique Helios Klinik Schkeuditz en Allemagne et le distributeur turc Penta. Le détail est présenté ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2014
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>15 K€</b>	<b>800 K€</b>
dont ventes d'équipements	0 K€	774 K€
dont ventes de consommables	15 K€	26 K€

- Subvention d'exploitation : 14 K€
- Autres produits : 6 K€

### 14. RESULTAT FINANCIER

#### Exercice clos le 31 décembre 2014

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et produits assimilés	17 302	-
Produits nets de cession VMP	5 217	-
Gains de change	-	1 566
<b>Total</b>	<b>22 519</b>	<b>1 566</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	(5 669)	-
Pertes de change	(11 832)	(2 775)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(105 337)	(71 352)
Autres intérêts et charges assimilées	(82 938)	(52 267)
<b>Total</b>	<b>(205 776)</b>	<b>(126 394)</b>
<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>(228 295)</b>	<b>(127 959)</b>

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2014 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

### 15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2014 est une charge de 18 045 € contre un produit net de 183 086 € au 31 décembre 2013. Il s'agissait l'an passé d'une vente de matériel de démonstration. Ce matériel ayant été comptabilisé en immobilisation en 2013, la cession figurait en produit exceptionnel pour 200 000 € et la valeur nette comptable de cession était de 17 125 €.

## 16. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé principalement par le Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 494 945 € au titre de l'exercice 2014 et 377 534 € au titre de l'exercice 2013.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 24 185 722 € au 31 décembre 2014 (dont notamment 6 219 830 € au titre de l'exercice 2014 et 4 544 206 € au titre de l'exercice 2013).

Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## 17. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours des comptes annuels 2014, et mentionnées en euros sont les suivantes :

### Exercice clos le 31 décembre 2014

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA		190 965	-	4 500	195 465
Stefano VAGLIANI	DG	126 229			-	126 229
David Caumartin	DG	52 500			-	52 500
Tilman DRUEKE	Adm				4 000	4 000
Laszlo HEGEDÜS	Adm				3 500	3 500
Bernd VON POLHEIM	Adm				3 500	3 500
Annette HASENBURG	Adm				3 500	3 500
<b>TOTAL</b>		<b>178 729</b>	<b>190 965</b>	<b>-</b>	<b>19 000</b>	<b>388 694</b>

La rémunération mentionnée pour M. David Caumartin ne concerne que la période à compter de sa nomination au poste de Directeur Général, soit 3 mois.

## 18. ENGAGEMENTS DONNES

- Indemnité de départ à la retraite

### *Méthodologie de calcul :*

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2014. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2014 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite est de l'ordre de 11 000 € au 31 décembre 2014.

#### ▪ **Droit Individuel à la Formation (DIF)**

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnes ayant signé un contrat à durée indéterminée avec Theraclion, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 1 112 heures au 31 décembre 2014
- 923 heures au 31 décembre 2013

#### ▪ **Engagements financiers**

### **Licence sur des brevets EDAP - TMS**

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 000 € et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes. La partie fixe sera payable en 4 annuités à partir de février 2015.

### **Baux de location**

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 17 juin 2016.

En euros	Loyers restant à payer au 31 décembre 2014		
	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans
Loyers et charges locatives	178 797	114 350	64 447

## 19. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	19	14
Employés	3	2
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>16</b>

## 20. ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## 21. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

- Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

- Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Compte tenu de la faible activité commerciale à ce stade, Theraclion n'a pas d'exposition sur le crédit aux clients (créances non réglées).

## 22. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2014		31/12/2013	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	59 048	48%	30 724	45%
Autres diligences et prestations*	65 130	52%	37 187	45%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>124 178</b>	<b>100%</b>	<b>67 911</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>124 178</b>	<b>100%</b>	<b>67 911</b>	<b>100%</b>

Le montant de 65 130 € correspond aux frais relatifs à l'introduction en bourse survenue en avril 2014 et facturés par EY à ce titre.  
\* Comme le permet le plan comptable général, ces frais ont été incorporés à la prime d'émission.

## 23. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 12 mars 2015, Theraclion a annoncé l'ouverture d'une filiale à Hong-Kong, pour le développement des opérations en Asie de Theraclion. L'Asie, et en particulier la Chine, est une zone clé pour le marché de Theraclion, comptant un grand nombre de cas de fibroadénomes et de nodules thyroïdiens.